

PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC) DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-09-24-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 - 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-06-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur le Plan de continuité pédagogique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 – 2020 modifiées, telles que jointes en annexe, pour les formations suivantes, portées par l'UFR de Médecine et des professions paramédicales :

- ETUDES MEDICALES, PACES
- ETUDES MEDICALES, Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
- ETUDES MEDICALES, Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)
- ETUDES MAIEUTIQUE, Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)
- ETUDES MAIEUTIQUE, Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa)
- FORMATIONS PARAMEDICALES, Certificat de capacité d'orthoptiste
- FORMATIONS PARAMEDICALES, Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- FORMATIONS PARAMEDICALES, Certificat de capacité d'orthophoniste
- MASTER Ingénierie de la santé
- MASTER Santé publique

Fait à Clermont-Ferrand, le 16/04/2020

Le Président

Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

- Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2020

- Publié le 16/04/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



Secrétariat Doyen

Tél. : 04.73.17.79.03

doyen.medecine@uca.fr

magalie.longe@uca.fr

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE
DES ÉPREUVES DE PACES ET DES DIFFÉRENTS CURSUS À L'UFR DE MÉDECINE
(MÉDECINE, MAÏEUTIQUE ET PROFESSIONS PARAMÉDICALES)

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DES 02 – 07 et 08 AVRIL 2020

PARTICIPANTS

M. le Doyen P. CLAVELOU, M. le Professeur J.M. GARCIER,

Mmes G. ROBERT, M. COULON,

Médecine : Mme le Docteur C. VAURS-BARRIÈRE, M. le Docteur A. BUISSON, Mme M. PIRIN, le 02 avril

Maïeutique : M. le Professeur V. SAPIN, Mmes MC LEYMARIE, S. TAITHE, I. PARAYRE, M. BALSAN, D. POUMEYROL, E.C. MADRONA, C. VAN DER HEYDEN, le 07 avril

Ecoles paramédicales : Mmes F. MONIER (Orthoptie), C. DAUZAT (Ergothérapie), V. LECALVEZ (Orthophonie), Mme S. IMBERDIS, M. le Professeur COUDEYRE, M. le Professeur T. MOM, Mme le Dr M. PUECHMAILLE, le 08 avril

M. le Professeur L. GERBAUD, Mme M. BAMDAD par écrit

PREAMBULE

L'arrêté du 28 mars donne aux différentes universités une certaine liberté pour les modifications des examens. Il est néanmoins très important que les étudiants soient prévenus deux semaines avant les épreuves de ces modifications, qui sont discutées en réunions pédagogiques, et validées par les Doyens-Directeurs avant transfert à la CFVU.

L'évolution des conditions sanitaires actuelles laisse penser qu'il y aura quelques difficultés pour envisager des épreuves au mois de mai, et qu'il faudrait plutôt tabler sur un positionnement de ces épreuves, si elles s'avèrent importantes en présentiel, au mieux à partir du 15 juin.

La DOSI a été interrogée sur la réalisation des examens à distance. Ceci est possible, même pour 200 étudiants par promotion (médecine) via l'ENT mais, dans ce cas, en réservant des créneaux moins susceptibles d'être chargés et en particulier à partir de 17 heures le soir et le samedi matin. Dans tous les cas, les étudiants seront interrogés sur leur possibilité de connexion (liste mise à jour par les responsables étudiants et la scolarité). Un test de connexion sera effectué la veille de l'épreuve. Jusqu'à présent, aucun étudiant n'a fait remonter de difficultés dans ces différents cursus, notamment à travers les différents élus pour récupérer les nombreux cours qui ont été mis en ligne.

Enfin, seuls les cours en présentiels et ceux disponibles via l'ENT pourront faire l'objet de questions lors des épreuves (mail du 16 mars adressé à tous les enseignants).

Ces modifications, notamment nouvelles dates et modes d'évaluation, ont été discutées avec les élus étudiants. Celles-ci peuvent néanmoins évoluer compte tenu des décisions ministérielles qui seraient prises en fonction de l'évolution de l'état sanitaire du pays.



1. PACES

Les épreuves du second semestre doivent avoir lieu à la Grande Halle d'Auvergne les 23-24 et 25 juin, en présentiel (même format et organisation que premier semestre). Ceci répond au communiqué de presse du 26 mars 2020 du ministère fixant les dates des concours PACES à partir de la 3^{ème} semaine de juin et de l'Examen Classant National (ECN), impliquant les DFASM3, du 6 au 8 juillet 2020

Le programme organisationnel (préparation, relecture et reproduction des sujets, séminaire de correction, jury) devrait permettre de publier les résultats en fin de troisième semaine de juillet.

La formation en hygiène et le stage de découverte hospitalière, des reçus en seconde année des études de médecine et maïeutique, a été décalé en fin de DFGSM2 conformément aux textes ministériels qui le permettent, ce qui permettra une période de vacances estivale aux étudiants.

2. MEDECINE

2.1. DFGSM 2 et 3

Pour ces deux années, le programme actuel était de 3 jours en présentiel pour 15 épreuves prévues mi-mai. Réaliser des épreuves dématérialisées risque donc de prendre 14 à 15 jours, à raison d'une épreuve par soir.

L'option actuelle est donc de privilégier les examens en présentiel en respectant la même organisation mais en déplaçant les épreuves de mi-mai au 17-18-19 juin.

Les UE optionnelles, qui ont toutes fait l'objet de cours dématérialisés, feront peut-être appel à une validation via l'ENT, compte tenu d'un nombre moins important d'étudiants (Biophysique, Anatomie).

L'épreuve de dissection anatomique ne peut être effectuée du fait de l'absence de disponibilité de matériel d'une part, et de la quasi-impossibilité de trouver une date pour réaliser ces séances de dissection. Cette unité sera validée sur la présence aux ED antérieurs.

La modification de la date du séminaire d'AFGSU, après le 20 juin, est en suspens. Il convient de rappeler que cet enseignement mobilise les intervenants qui sont en première ligne dans la prise en charge des patients infectés par le coronavirus (urgentistes, réanimateurs, ...).

2.2. DFASM 1 et 2

Il s'agit de la validation de 5 unités d'enseignement réparties sur 3 demi-journées (initialement 7-8 mai - 2h30 par épreuve). Aucun cours n'a pu, et ne pourra, être effectué en présentiel dans cette période de 8 semaines, du 16 mars au 6 mai. Il est à priori impossible d'envisager une autre solution que des épreuves en présentiel, puisque les étudiants utilisent des tablettes qui doivent être connectées à SIDES où sont déposées les différentes épreuves de ces sessions.

Il est donc envisagé le report de la session aux 15 et 16 juin (présentiel).

Les cours des DFASM2 seront tous dispensés sous forme dématérialisée. La session d'évaluation aura lieu fin juin ou début juillet.

2.3. STAGES DE SECOND CYCLE

Les durées de stages étaient les suivantes :

- DFASM1 du 11 mai au 24 juin
- DFASM2 du 16 mars au 09 mai, puis du 29 juin au 31 juillet

Les étudiants de DFASM3 ont été exemptés de stages : ils devaient l'être au moins 8 semaines avant les épreuves nationales de l'Examen Classant National (ECN). Pendant cette période, les étudiants des deux années antérieures les remplacent. La nouvelle carte de stage, de remplacement, prenant en compte les nouvelles dates de l'ECN sont les suivantes :

- DFASM1 du 11 mai au 03 juin (moitié) et du 04 juin au 26 juin (autre moitié)
- DFASM2 du 29 juin au 10 juillet

Les étudiants de DFASM3 seront tous en stage du 13 juillet à fin août, afin de remplacer les nombreux étudiants des années inférieures qui se sont portés volontaires pour participer au maintien de l'activité de soins, et au soutien des soignants dans la gestion des difficultés hospitalières actuelles.

3. MAIEUTIQUE

3.1. DFGSMa 2 et 3

Tous les cours sont actuellement dispensés et disponibles. Les épreuves écrites des 14 et 15 mai sont reportées aux 18 et 19 juin 2020. Pour les épreuves mutualisées avec les étudiants en médecine, ces épreuves auront lieu le 17 juin 2020. La validation du PIX, réalisée en salle informatique, se fera en présentiel (durée une heure), et l'épreuve orale d'anglais auront lieu le 19 juin 2020. L'UE démarche de recherche sera validée à travers la remise d'un devoir sur l'ENT.

Les étudiants ont été retirés des stages en raison de difficultés d'accès aux modes de protection, tant dans les structures hospitalières que dans les cabinets libéraux ou les PMI. Le stage de 3^{ème} année sera validé pour partie à travers une vignette clinique, et, pour l'autre partie éventuellement reporté sur la 4^{ème} année. Les cours de début de 3^{ème} année et de 4^{ème} année seront assurés en distanciel de façon anticipée au regard de la période de stage qui n'aura pas été effectuée. Les étudiants de 3^{ème} année pourraient passer par anticipation de la 3^{ème} à la 4^{ème} année sans validation définitive du stage (hormis pour celles qui auraient des stages déjà non validés)

3.2. DFASMa 1 et 2

Les étudiants de 4^{ème} année ont pu obtenir tous leurs cours, hormis l'UE de chirurgie pédiatrique qui sera évaluée par un rendu à distance d'une analyse bibliographique. Les examens des 14 et 15 mai (4^{ème} année) et du 5 juin (5^{ème} année) auront lieu les 18 et 19 juin 2020.

Les cours de début de 5^{ème} année seront assurés en e-learning de façon anticipée au regard de la période de stage qui n'aura pas été effectuée. Les étudiants de 4^{ème} année pourraient passer par anticipation de la 4^{ème} à la 5^{ème} année sans validation définitive du stage (hormis pour celles qui auraient des stages déjà non validés).

Les étudiants de 5^{ème} année qui étaient en stage et qui ont été retirés de ceux-ci au début du confinement, ont réintégré ces stages puisque les mesures de protection ont pu être acquises par les structures hospitalières. La validation se fera sur la borne basse du volume horaire du stage. L'évaluation clinique du diplôme ne pouvant pas être effectuée en service de soins hospitaliers, celle-



ci fera l'objet d'une validation à travers une vignette clinique sous la forme d'une épreuve orale distancielle.

3.3. Rapport de mémoire (fin de cursus)

La présentation des mémoires se fera en présentiel entre le 29 juin et le 2 juillet 2020. Une deuxième session de soutenance est éventuellement prévue fin août.

La délibération des jurys pourra se faire le 3 juillet 2020 pour toutes les années de maïeutique.

4. ECOLES PARAMÉDICALES

4.1. ERGOTHERAPIE

4.1.1. 1^{ère} Année

Les épreuves auront lieu entre le 8 et le 10 juin 2020 : 2 épreuves de QCM avec interrogation à distance d'une durée de 2 x 2 heures, les 5 autres épreuves comporteront des dossiers à rendre par l'ENT.

4.1.2. 2^{ème} Année

La plupart des épreuves comporteront des dossiers qu'il conviendra de rendre par l'ENT. Trois épreuves sont maintenues le samedi 16 mai 2020, toutes dématérialisées, épreuves réalisées soit sous forme de QCM, soit sous forme de dossier d'une durée de 1 à 2 heures, l'étudiant restant à domicile.

Le stage a été réduit à une durée de 4 semaines du 18 mai au 19 juin 2020. S'il n'est pas possible, du fait du maintien du confinement, il sera évalué sur une vignette clinique sans réalisation du stage.

4.1.3. 3^{ème} Année

L'ensemble des épreuves ont été effectuées. Seule la soutenance de mémoire, qui vaut pour l'examen de fin d'études, sera réalisée les 11 et 12 juin 2020 sur le site de l'IUFE à Cébazat, de façon distancielle par visioconférence entre les enseignants et les étudiants.

4.2. ORTHOPTIE

4.2.1. 1^{ère} Année

Deux épreuves sont maintenues les 22 et 23 juin 2020, d'une durée de 30 minutes, en présentiel au lieu du 10 juin 2020.

4.2.2. 2^{ème} Année

Trois épreuves seront maintenues les 22 et 23 juin 2020. Les stages ont été repoussés en 3^{ème} année en répartissant cette durée de stage sur toute l'année.



4.2.3. 3^{ème} Année

Deux épreuves seront réalisées en présentiel les 22 et 23 juin 2020. La présentation des mémoires se fera à distance en visioconférence (ceci avait été programmé du 20 au 28 mai).

Enfin, le dernier stage sera prolongé, pour permettre l'évaluation finale des étudiants, pendant tout le mois de juillet.

4.3. ORTHOPHONIE

4.3.1. 1^{ère} Année

La plupart des épreuves ont été basculées vers un contrôle continu. Les quatre dernières épreuves sont maintenues mais seront évaluées par un QCM distanciel. Le stage a été remplacé par la confrontation d'une observation (épreuve rédactionnelle distancielle).

L'épreuve concernant les sciences du langage peut être maintenue, en la décalant aux 22 et 23 juin 2020, sous réserve de l'accord de l'enseignant de l'UFR de Lettres qui sera contacté pour savoir si d'autres possibilités peuvent être envisagées.

4.3.2. 2^{ème} Année

Sur les 8 épreuves, quatre nécessitent une évaluation, soit distancielle, soit présentielle. Dans ce dernier cas, s'il n'est pas possible de faire autrement, ces épreuves auront lieu les 22 et 23 juin 2020.

Le stage devait avoir lieu du 04 Mai au 26 Mai (7 jours en structure et 15 jours en libéral). Il est modifié : le stage en structure est annulé, les 15 jours en libéral doivent être faits avant le 15 Aout 2020. Les conventions se feront au cas par cas.

4.3.3. 3^{ème} Année

Il n'y a aucun problème puisque les évaluations sont toutes passées en contrôle continu et que le stage a été validé.

4.3.4. 4^{ème} Année

Le contrôle continu a permis de valider les épreuves écrites. Il reste une partie du stage qui doit être effectué en milieu libéral, d'une durée de 4 semaines, à réaliser avant le 15 août 2020 (période initiale prévue du 23 mars au 17 avril). Les conventions se feront au cas par cas.

5. MASTER SANTE PUBLIQUE

Les rares épreuves en présentiel seront reportées après le 15 juin.

6. MASTER DIAGNOSTIC BIOMEDICAL

6.1. Master 2 Diamed

Les stages ont été interrompus à la suite du confinement. A la fin de celui-ci, les étudiants reprendront leur stage avec un avenant modifiant la date de fin du stage.

Les projets en biotechnologie (formation en alternance), prévus du 16 mars au 03 avril ont été réorganisés sous format de télétravail et à distance sur une période plus longue, les étudiants restant dans leur entreprise.

6.2. Master 1 Diamed

Les deux semaines de cours ont tous été mis en ligne par les enseignants., et les examens ont eu lieu à distance. Les stages sont tous retardés - les dates seront modifiées ultérieurement.

Les soutenances de stages des M1 et M2 sont reportées en fin août.



Clermont-Ferrand, le 09 avril 2020

Pierre CLAVELOU
Doyen-Directeur